A9 : pressé de faire la fête en Espagne, Adel Bachir roule ivre à 150 km/h et tue un bébé. Ce fou du volant déjà connu pour un accident… n'ira pas en prison, sa peine est aménageable et il a déjà fait de la détention provisoire. Les victimes sous le choc

27/02/2025 à 22h39



Adel Bachir, 26 ans, avait percuté par l'arrière le 5 juillet 2021 la voiture conduite par un couple de jeunes parents qui allaient en vacances à Agde. Il avait alors 2,62 g d'alcool dans le sang et roulait à près de 150 km/h. **Sa peine de quatre ans de prison est assortie de deux ans de sursis probatoire : il ne retournera pas en prison**.

Vers 22 h 20, le 5 juillet 2021, la Seat qu'il conduisait à très vive allure a percuté par l'arrière la Dacia d'une famille originaire de Lyon, qui était presque arrivée à Agde, pour des vacances très particulières: derrière Stéphanie

Lavigne, qui conduisait, et Cédric Barboyon se trouvait **leur petite fille, Talia, née 17 jours plus tôt**.

“Je la vois arriver par le rétroviseur” se souvient Stéphanie à la barre. Juste avant, deux conducteurs au moins ont relevé l’immatriculation de ce **conducteur qui fonçait en zigzaguant entre les voitures. L’impact est terrible: la Dacia part en tonneaux, se fracasse sur la bande d’arrêt d’urgence**. L’enquête a établi qu’il avait roulé à 153 km/h de moyenne, et était au moins à 146 km/h à l’instant de l’impact. Cédric, très grièvement blessé, reste prisonnier des tôles. “Le bébé était dans les bras de sa maman avec un hématome à la tête et ne semblait plus respirer” racontera un témoin, tandis qu’une policière tentera un massage cardiaque désespéré sur l’enfant.

“Le lendemain à 8 h, les médecins me confirment que Talia est morte et me demandent l’autorisation de te débrancher” poursuit Stéphanie. “Des années à te désirer, des mois à t’attendre et seulement 17 jours à profiter de toi.” (…)

Midi Libre

Lourdement blessé dans l’accident, le père, Cédric Barboyon, porte toujours les séquelles du drame dans sa chair. En invalidité depuis le 1er août 2024, il enchaîne les rendez-vous médicaux et psychologiques depuis trois ans et demi. *“Je subis un quotidien qui m’accable”,* lâche ce dernier, réclamant *“la prison à vie”* pour cet homme qui *“a anéanti les [leurs]”,* ne comprenant pas que l’on puisse avoir *“la vie sauve quand on a commis un tel acte”.* (…)

Adel Bachir, 26 ans aujourd’hui, explique qu’il avait passé l’après-midi à boire ce jour-là, “que des bières, mais peut-être dix, ou sept ou huit, et des 50 cl”, qu’il était, à cette époque, “dans une période de dépression” et qu’il ne s’apercevait pas “qu’il avait un problème de consommation excessive d’alcool”, confie-t-il au tribunal. Pourtant, **en 2019, son permis avait déjà été suspendu par une ordonnance**

pénale : il s'était fait prendre avec 2,46 g dans le sang et avait causé des dégâts matériels.

Hérault Tribune

Note De Fds : Suite à l'accident, il a passé 14 mois en détention avant d'être relâché. Il comparaissait donc libre.

Il écope de quatre ans de prison dont deux ans avec sursis probatoire. Les parents de Talia sont sous le choc. Ils peinent à réaliser que celui qui a tué leur petite et qui les a estropiés à vie n'ira pas en prison dans l'immédiat et que sa peine sera aménageable. « La place de celui qui a tué notre fille est en prison pour toute sa vie. Pas en liberté », lâche Cédric.

(…) peine de prison ferme qui pourra être aménagée, au désespoir des parents de Talia, eux-mêmes gravement blessés. À l'audience, **le chauffard de l'A9 a fini par reconnaître sa responsabilité après avoir nié pendant des mois être à l'origine de cet accident**.

Le Parisien

Il est ressorti libre de la salle d'audience car il avait déjà effectué 14 mois de détention. Il a aussi interdiction de repasser le permis de conduire pendant 6 ans.

C'est une peine trop légère pour les parents et la famille du nourrisson décédé.

> *Je suis très déçue de la décision, très déçue de la Justice française. On attendait une peine beaucoup plus lourde. Certes, cela ne change rien, cela ne nous ramènera pas notre enfant. Mais 2 ans ferme, c'est très très peu pour avoir tué mon bébé.*
>
> *Stéphanie Lavigne, mère de la victime.*

France 3 Régions